

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

La troisième conférence européenne sur le « lait équitable » a eu lieu à la fin juin. L'organisation hôte cette année était la Fairkoperativ Lëtzebuerg, qui fête son 5e anniversaire, et a organisé cette conférence conjointement avec l'EMB.

J'ai noté avec plaisir que la thématique du « lait équitable » connaît une reconnaissance croissante au niveau politique. En plus de plusieurs ministres et de responsables politiques locaux, le couple grand-ducal était présent dans l'assistance. La hausse des chiffres de vente dans les pays de lait équitable montre qu'un nombre croissant de consommateurs soutient notre démarche et s'engage en faveur d'une rémunération équitable des éleveurs laitiers.

Depuis plusieurs années, l'European Milk Board met l'accent sur la nécessité d'avoir des prix du lait suffisants à couvrir les coûts de production. Je suis heureux que nous ayons réussi, avec le « lait équitable », à mettre sur pied un projet positif. Vous trouverez dans ce numéro de notre bulletin d'information des comptes rendus de la conférence au Luxembourg.

Le lait équitable connaît également depuis peu une reconnaissance internationale. À la fin juin, Fairebel - la marque des producteurs belges de lait équitable - a reçu le *World Dairy Innovation award 2016* pour la responsabilité sociale d'entreprise. Nous sommes vraiment très fiers de cette récompense.

Il y a également du mouvement au niveau politique. Nous nous attendons à ce que les ministres de l'agriculture décident de mesures en faveur d'une renonciation volontaire à la production lors du prochain Conseil Agriculture (le 18 juillet). Il est absolument essentiel que l'UE agisse comme un tout et qu'elle propose une renonciation volontaire aux livraisons limitée dans le temps dans tous les pays. Il faut qu'il y ait une incitation financière claire afin de trouver suffisamment de producteurs et d'avoir un effet rapide sur le marché. Par ailleurs, les livraisons de ceux qui ne participent pas à la réduction des volumes doivent être plafonnées pendant la période de crise définie.

Nous suivrons très attentivement les décisions des ministres de l'agriculture. Une chose est sûre cependant : si les mesures décidées sont trop timorées pour avoir un impact sur le prix du lait, nous appellerons à de grandes actions européennes à l'automne. Il revient à chaque agriculteur de décider pour lui-même comment il veut s'engager pour la survie de son exploitation. Celui qui combat peut perdre. Celui qui ne combat pas a déjà perdu. Il n'est jamais trop tard !

Erwin Schöpges, membre du conseil d'administration de l'EMB et de MIG Belgique

EMB Bulletin Juillet 2016

- Revendications des producteurs laitiers au Conseil des ministres de l'agriculture du 18 juillet 2016
- La troisième Conférence Européenne du lait équitable au Luxembourg récompense l'engagement en faveur d'une agriculture durable
- Les lauréats de la "Faironika d'or 2016"
- « Il faut contrôler la répartition équitable des recettes »
- La Bretagne cherche sa stratégie
- Marché du lait: De grandes exploitations danoises et néerlandaises ne parviennent pas non plus à couvrir leurs coûts
- Crise laitière : une limitation temporaire de la production est indispensable
- Vous pouvez nous trouver sur Facebook

Contact

EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935
Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

Revendications des producteurs laitiers au Conseil des ministres de l'agriculture du 18 juillet 2016

La crise du marché du lait continue à engendrer énormément de problèmes de trésorerie pour les exploitations laitières. C'est pourquoi il est indispensable que l'Union européenne décide d'un nouveau train de mesures et le mette en œuvre. Nombre d'exploitations laitières ne sont plus en mesure de respecter leurs engagements financiers.

La priorité ne doit pas seulement être donnée à la création de liquidités supplémentaires. Afin d'améliorer rapidement la situation sur le marché du lait, il est urgent de réduire la pression exercée par l'offre au niveau de l'UE indépendamment de la stagnation des livraisons de lait qui se dessine à l'heure actuelle. Les volumes de poudre de lait écrémé qui vont à l'intervention pourraient ainsi être fort réduits, voire même ramenés au niveau zéro.

L'UE doit aussi agir de concert dans le secteur de l'agriculture. Ce n'est qu'ensemble qu'il sera possible de maîtriser la crise du lait. C'est pourquoi les producteurs laitiers européens demandent que le Conseil des ministres de l'agriculture décide, le 18 juillet, des mesures suivantes :

1. L'UE agit ensemble – la renonciation volontaire aux livraisons s'applique dans tous les pays

Une renonciation volontaire aux livraisons limitée dans le temps doit obligatoirement être offerte aux mêmes conditions à tous les producteurs de tous les pays de l'UE. Elle sera coordonnée par la Commission et financée à l'aide de fonds mis à disposition par l'UE et chaque Etat membre. Ce n'est qu'ainsi qu'une réduction des volumes aura un véritable effet sur les prix. La réduction devrait être de 5 à 25 % des quantités produites par les différents exploitants participants. Les aides devraient être octroyées exclusivement aux exploitations qui veulent ou doivent poursuivre leur activité laitière.

Si certains Etats membres peuvent se soustraire à l'obligation de proposer une renonciation volontaire aux livraisons, et conservent ou même accroissent leur production au cours de la période de crise définie, cela n'a plus de sens pour les autres pays de réduire leurs volumes. En effet, ces derniers feraient preuve de responsabilité et contribueraient à une stabilisation des prix, mais l'effet de leurs mesures profiterait aux pays non participants et en serait même réduit. C'est pourquoi, la renonciation volontaire aux livraisons doit être proposée aux producteurs laitiers de tous les pays.

2. Offrir des incitants effectifs afin d'attirer suffisamment de producteurs et de veiller à ce que ces derniers ne soient pas défavorisés par rapport aux producteurs qui ne réduisent pas leur production

Afin d'obtenir rapidement un effet sur le marché, il convient de convaincre les producteurs à réduire temporairement leurs livraisons de lait à l'aide d'un incitant attractif. Le montant de la compensation octroyée, qui doit être la base de calcul de l'aide, est décisive à cet égard. Selon les producteurs laitiers, la compensation doit être supérieure au niveau du prix du lait actuel. Les producteurs laitiers décideraient plus rapidement de participer à cette action ; et outre un effet positif sur le marché, cette mesure engendrerait des liquidités supplémentaires pour les exploitants. Il est bon de rappeler que durant cette période pendant laquelle le producteur réduira ses volumes, il y aura une reprise du marché. Et les exploitations qui participeront à cette mesure ne pourront pas en profiter dans la même mesure que celles qui continuent à produire comme avant. Un niveau de compensation adéquat devrait permettre d'éviter que les exploitants qui diminuent leur production ne soient lésés.

Etant donné que cette mesure doit être mise en œuvre rapidement et aussi simplement que possible, l'EMB recommande de fixer uniformément le bonus par kilogramme de lait non livré à 30 centimes. Au niveau de l'UE, cela correspondrait à un besoin de financement de 1,35 milliard d'euros pour une réduction de 3 % des livraisons sur une période de 12 mois. Ce montant équivaut à peu près au superprélèvement payé par les producteurs au cours des deux dernières années du régime des quotas. Ces fonds reviendraient ainsi au secteur laitier et il n'y aurait pas de charge financière supplémentaire pour le contribuable européen. Si la mesure est limitée à six mois, la quantité réduite pendant cette période pourrait s'élever à 6 %. Vu les cours actuels sur le marché européen, une compensation de 30 centimes serait un incitant attractif pour la plupart des pays et donnerait la marge de manœuvre nécessaire en vue d'une évolution positive du marché.

Les fonds seraient versés mensuellement aux producteurs en fonction de la quantité réduite. Le décompte final sera effectué le dernier mois de la mesure.

Le montant réel de la compensation doit être défini clairement avant l'introduction des demandes. Toute fixation ultérieure en fonction, par exemple, du nombre de demandes introduites ou de l'évolution du marché au cours des prochaines semaines ou prochains mois serait source d'incertitude et allongerait le processus décisionnel au niveau des exploitants agricoles.

Les ressources financières nécessaires pourraient dans un premier temps être allouées sur base de la collecte de lait dans les différents Etats membres. Dans le cas où un Etat membre n'est pas en mesure d'utiliser l'enveloppe financière dans un délai donné, les moyens non utilisés seront mis à disposition des autres Etats membres.

Les différents producteurs signaleraient leur volonté de réduire leur production par appel d'offres. Les producteurs souhaitant participer à la mesure s'engagent ainsi à réduire leur production au cours de la période définie à concurrence d'une certaine quantité qu'ils déterminent eux-mêmes. On a ainsi très rapidement une idée claire de la réduction des volumes au sein de l'UE.

Un aspect essentiel de la mise en œuvre de cette mesure réside dans le fait que la décision de réduire temporairement les livraisons de lait pour pouvoir bénéficier de nouvelles aides ne peut et ne doit être que du ressort des exploitants laitiers. Les laiteries ne peuvent en aucun cas avoir la possibilité d'influencer leur décision.

Justification : Le problème de liquidités des exploitants laitiers est tout à fait indépendant des intérêts des laiteries. Il est au contraire l'expression d'une répartition unilatérale des risques à charge des producteurs. Faire dépendre l'accès des producteurs aux aides du bon vouloir ou des intérêts des laiteries irait non seulement à l'encontre du principe de l'égalité mais ralentirait aussi l'acquisition rapide de liquidités supplémentaires.

L'objectif n'est pas non plus de lier l'octroi d'aides à la participation des laiteries ou à leur augmentation des fonds. Il en résulterait un effet de redistribution au sein des laiteries. Le prix au producteur déjà très bas en serait réduit afin de pouvoir financer le bonus. Dans les comités des laiteries, ceci entraînerait des tensions importantes et une résistance massive ce qui est, à juste titre, redouté.

3. Parallèlement à la réduction volontaire des quantités, plafonner temporairement les volumes des autres producteurs

Simultanément, il convient de limiter temporairement les livraisons de lait de ceux qui ne participent pas à la réduction des volumes. Cela veut dire que ces derniers ne peuvent accroître leur production au cours de la période de crise définie. Ceux qui augmenteraient tout de même leur production pourraient payer un prélèvement sur la surproduction de façon à faire respecter la limitation de production. On éviterait ainsi que des baisses volontaires de volumes de certaines exploitations ne soient nivelées par des augmentations de volumes d'autres exploitations.

En résumé :

- Un nouveau train de mesures au niveau de l'UE doit engendrer sans délai des liquidités supplémentaires.
 - Le recours aux aides financières sera lié à une diminution limitée dans le temps des volumes.
 - L'UE agit ensemble – la renonciation volontaire aux livraisons est proposée aux producteurs dans tous les pays de l'UE.
 - Le montant de la compensation sera décisif pour avoir l'effet escompté sur le marché.
 - Lors de la fixation de la compensation, il conviendra de tenir compte aussi de la reprise – recherchée – des prix au producteur au cours de la période d'engagement.
 - Dès le premier mois de la période d'engagement, il faudra réduire les livraisons de lait.
 - La compensation/les liquidités seront directement versées à celui qui introduit la demande.
 - Une obligation de coopérer de la part des laiteries ne paraît pas opportune.
 - Au cours de la période de crise définie, il convient de plafonner temporairement les livraisons de lait de ceux qui ne participent pas à la réduction des volumes.
-

La troisième Conférence Européenne du lait équitable au Luxembourg récompense l'engagement en faveur d'une agriculture durable

© EMB

Communiqué de presse de l'EMB du 30 juin 2016

La Fairkoperativ Lëtzebuerg, qui fête son 5e anniversaire, organise avec l'European Milk Board cette édition de la Conférence Européenne du lait équitable au Luxembourg.

Avec ce congrès, Fredy de Martines, le président de la Fairkoperativ Lëtzebuerg, cherche à faire se rencontrer les éleveurs laitiers et les consommateurs, le commerce de détail et les responsables politiques. « Le projet de lait équitable est une occasion unique de préserver nos exploitations familiales et de garantir à la population des aliments de haute qualité à des

prix équitables.

Cette année aussi, la « Faironika d'or » a été décernée pour récompenser un engagement particulier en faveur du secteur laitier. Au niveau européen, le ministre de l'agriculture bavarois, Helmut Brunner, s'est vu remettre cette distinction pour son engagement politique en faveur des éleveurs laitiers. L'organisation belge de développement SOS Faim et Jonas Vilionis, un producteur de lait lituanien, ont également été récompensés.

Le pays hôte, le Luxembourg, a attribué une Faironika d'or à son ancien ministre de l'agriculture, Romain Schneider, qui a soutenu et fait la promotion du lait équitable depuis le début. Claude Thiry, agriculteur et directeur d'une laiterie de ferme, a également été récompensé pour son engagement. Une vache d'or a été décernée, en reconnaissance de leur fidélité au fil des ans, à tous les consommateurs luxembourgeois, qui soutiennent par leurs achats les produits des agriculteurs. La banque BGL ainsi que la Confédération Luxembourgeoise de Commerce CLC ont également reçu un prix.

Romuald Schaber, le président de l'European Milk Board, salue la remise de ce prix à M. Brunner : « Au-delà des clivages partisans, Helmut Brunner s'engage pour les agriculteurs en faveur d'un prix du lait couvrant les coûts. Pour cela, il n'hésite pas à exiger des interventions sur le marché et à remettre en question le dogme du libéralisme économique. En tant que président de la LPGA, une organisation de producteurs de lait, Jonas Vilionis lutte infatigablement pour des conditions équitables et pour une rémunération correcte des éleveurs laitiers lituaniens.

Créé en 2006 par des éleveurs laitiers en Autriche, le projet de lait équitable compte désormais six pays de l'UE. Des produits de lait équitable sont disponibles dans le commerce en Belgique, Allemagne, France, Luxembourg, Italie et Autriche. La gamme de produit sera présentée au salon de l'agriculture d'Ettelbrück, du 1er au 3 juillet

[Photos de la troisième Conférence du Lait équitable](#)

Communiqué de l'EMB du 30 juin 2016

Les lauréats de la "Faironika d'or 2016"

Politicien national : **Romain Schneider**, ancien ministre luxembourgeoise de l'agriculture

Politicien international : **Helmut Brunner**, ministre de l'agriculture bavarois

Organisation national : **BGL BNP Paribas**

Organisation international : **SOS Faim**

Agriculteur national: **Claude Thiry**, agriculteur et directeur d'une laiterie de ferme en Luxembourg

Agriculteur international : **Jonas Vilionis**, producteur de lait lituanien

Berthe Melkert, Fredy de Martines, la banque BGL ainsi que la Confédération Luxembourgeoise de Commerce CLC ont également reçu un prix.

Laudatio pour Jonas Vilionis (lauréat dans la catégorie "Agriculteur international")

À tous ceux qui pensent autrement :

les rebelles,

les idéalistes,

les visionnaires,

les non-conformistes,

ceux qui ne se laissent pas enfermer dans un schéma de pensée,

ceux qui voient les choses différemment.

Ils ne se plient à aucune règle,

et ils n'ont aucun respect pour le statu quo.

Nous pouvons les citer, les contredire, les admirer ou les rejeter.

La seule chose que nous ne pouvons pas, c'est les ignorer,

car ils font bouger les choses,

car ils font avancer l'humanité.

Et alors que certains les prennent pour des fous,

nous voyons le génie en eux.

Car ceux qui sont suffisamment fous pour croire

qu'ils peuvent changer le monde

sont ceux qui y parviennent.

Source: "Think different", Apple

Les producteurs de lait comme Jonas, qui prennent leur propre destin en main, sont les pionniers de notre secteur. Jonas nous a surpris par son énergie et son dynamisme et nous sommes extrêmement fiers que lui et son organisation soient membres de l'EMB.

Sieta van Keimpema, vice-présidente de l'EMB

Un engagement fort de la première heure

Éloge de Claude Thiry - lauréat dans la catégorie "Agriculteur national"

« Il faut contrôler la répartition équitable des recettes »

© LPGA
Bauernstimme.

Entretien avec Jonas Vilionis, président de la LPGA, l'association lituanienne des producteurs laitiers, publié dans le numéro de juin de Unabhängige

Unabhängige Bauernstimme : M. Vilionis, quelle est la situation sur le marché du lait en Lituanie ? Jonas Vilionis : Nous, les producteurs de lait, avons des conditions très défavorables. On nous verse actuellement huit centimes, pour des grandes quantités jusqu'à 15 centimes par litre. Avant la fin des quotas laitiers, nous avions en moyenne entre 27 et 30 centimes et jusqu'à 35 centimes. Le prix de revient calculé est de respectivement 34 centimes et 32 centimes pour les moyennes et les grandes exploitations. L'année dernière, les producteurs de lait lituaniens ont enregistré un total de 75 millions d'euros de pertes, et déjà 40 millions d'euros en 2016.

À quoi correspond une petite, moyenne ou grande exploitation laitière en Lituanie ? Les petites exploitations ont une ou deux vaches, les moyennes jusqu'à 20 et les grandes sont toutes celles comptant plus de 20 vaches. Il existe en tout environ 53 000 exploitations laitières, dont 1 500 petites, 49 000 moyennes et 2 500 grandes.

Et comment la chaîne de création de valeur est-elle organisée ? Nous avons un système oligopolistique. Il existe cinq transformateurs privés de lait en Lituanie. Ils ont remporté une dure lutte concurrentielle contre les entreprises lettones et estoniennes. Le lait arrive aussi désormais de ces pays. 60 % des produits fabriqués vont à l'export. À l'issue d'une guerre des prix similaire, il reste désormais cinq entreprises lituaniennes qui exploitent des supermarchés dans les trois pays. Lidl s'intéresse actuellement à notre marché. Si cette entreprise y prend pied, la guerre des prix sera relancée.

Avec quelles activités les producteurs et productrices de lait ont-ils réagi à la chute des prix du lait ? Avec la LPGA, nous sommes membre associatif de l'European Milk Board (EMB) depuis un an afin de faire partie d'un réseau européen. Ici en Lituanie, il y a eu des manifestations dans la capitale, Vilnius, au cours desquelles des tracteurs ont bloqué quelques rues. Pendant tout le mois d'avril, nous avons une tente plantée devant le ministère de l'agriculture et des représentants venus des régions s'y relayaient chaque jour, 24 heures sur 24. Il s'agit principalement de relations publiques, d'entretiens, de reportages télévisés. Au début mai, plusieurs coopératives de commercialisation ont participé

au boycottage de trois jours des chaînes de grande distribution que des consommateurs avaient organisé en raison de la hausse considérable des prix des aliments. Nous avons notamment distribué du lait gratuitement devant le ministère de l'agriculture et rappelé que les producteurs de lait ne perçoivent que 21 % du prix en magasin pour leur lait.

Quelles sont vos revendications politiques ? Nous sommes en contact permanent avec le gouvernement et réclamons des instruments de régulation pour le marché du lait. Nous demandons également à ce qu'il s'engage, dans le cadre de ses négociations avec les transformateurs et la distribution sur le niveau des prix des aliments, en faveur d'un renforcement de la position des producteurs de lait. Ces concertations ont été rendues possibles par une loi entrée en vigueur en 2015 sur les pratiques commerciales équitables dans la chaîne de création de valeur du lait. Le gouvernement vient d'annoncer que les prix en magasin pour mai et juin seraient réduits de 14 %. Toutefois, la TVA est élevée et les entreprises de transformation et de distribution ne veulent pas perdre leurs marges. Cette baisse se fera donc sur le dos des producteurs de lait. Cette loi prévoit pourtant de contrôler la répartition équitable des recettes tirées de la vente des produits. Nous attendons des solutions, sans quoi nous procéderons à des blocus de tracteurs au niveau départemental et régional.

Quelles ont été les réactions à vos manifestations et à la situation dramatique des éleveurs laitiers ? Certains affirment que les exploitations comptant une à dix vaches devraient disparaître totalement. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une bonne politique car cela viderait les villages. Nous avons déjà 4 000 communes qui n'existent plus que par leur nom.

Y a-t-il des possibilités pour les producteurs de lait lituaniens d'occuper une position autonome sur le marché ?

Il existe quelques coopératives de commercialisation rassemblant des exploitations laitières. Elles rassemblent généralement environ 200 tonnes de lait par jour mais n'ont pas de capacité de transformation propre. De plus, les laiteries paient des prix plus bas à ces groupes qu'aux fournisseurs individuels. Elles cherchent à diviser les agricultrices et agriculteurs. Une coopérative assez importante est en train de construire une usine qui devrait démarrer cette année et qui sera capable de transformer 800 tonnes de lait par jour en concentré protéique. Nous espérons qu'une concurrence pourra ainsi se développer. Nous avons besoin de contrôler et de réguler les volumes.

Merci beaucoup pour cet entretien !

Christine Weissenberg, AbL Allemagne

La Bretagne cherche sa stratégie

Voilà encore quelques mois, le courant majoritaire Breton se targuait de pouvoir produire +20 % de lait d'ici 2020 soit 1 milliard de litres de plus ! Belle utopie et mauvaise analyse !

© [wikimedia commons](#)

A l'invitation du Conseil régional de Bretagne, des représentants des organisations professionnelles agricoles de Bretagne (Confédération paysanne, Coordination rurale, l'OPL et l'APLI pour le European Milk Board, Fédération des syndicats d'exploitants agricole) se sont réunis mercredi 22 juin 2016 à Rennes.

?Face à la gravité de la crise laitière, le Conseil Régional de Bretagne a souhaité une présentation du Programme de Responsabilisation face au Marché (PRM) à l'ensemble des organisations présentes. Bien que l'idée vienne de l'EMB et non du courant majoritaire, ils se sont accordés à réclamer des mesures d'urgence pour réduire les volumes de production et faire ainsi remonter les prix payés aux producteurs. Ils demandent l'activation immédiate des dispositions existantes dans la législation actuelle : les articles 221 et 222 du règlement européen n°1308/2013 de l'OCM ont surtout été discutés.

Tous appellent les ministres de l'agriculture de l'Union européenne, qui se réuniront de nouveau le 18 juillet à activer sans tarder ce dispositif.

?Cette unité des organisations professionnelles n'est toutefois pas totale. Le syndicat Jeunes Agriculteurs a accepté la rencontre mais refusé de cosigner un communiqué commun. Alors que les installations laitières sont en chute libre (moins de 100 cette année contre 200 en 2000) et que les départs (retraites et arrêts spontanés) explosent (autour de 700 / an), que le nombre de procédures judiciaires augmente de façon exponentielle, il est bien difficile de croire que nous pourrions installer des jeunes dans ces conditions économiques non viables. Ca, les jeunes l'ont certainement compris ; Ce qu'ils n'ont pas encore compris, c'est que le PRM était aussi fait pour eux !

Véronique le Floc'h, Présidente de l'OPL et Boris Gondouin, Président de l'APLI France

Marché du lait: De grandes exploitations danoises et néerlandaises ne parviennent pas non plus à couvrir leurs coûts

Bruxelles, le 04.07.2016 : Le Danemark et les Pays-Bas sont connus comme étant des pays producteurs laitiers très performants avec de grandes structures d'exploitation. On prétend même que les exploitations de grande taille, dites efficaces, sont en bonne position sous l'angle de la libre concurrence. Elles pourraient couvrir leurs coûts grâce aux volumes de production conséquents, et faire face aux concurrents non européens serait

un jeu d'enfant pour elles.

Les chiffres actuels relatifs aux coûts de production et aux prix du lait enregistrés dans les deux pays, vont toutefois à l'encontre de cette argumentation. En effet, la sous-couverture des coûts de production de 26 à plus de 30 % engendrée par les prix, a comme conséquence que la tendance européenne de forte baisse de production s'étend aussi au Danemark et aux

Pays-Bas.

Il ressort de l'étude menée par le bureau allemand BAL (Büro für Agrarsoziologie) qu'étant donné un prix moyen de 30,75 centimes et un coût de production de 44,50 centimes par kg de lait en 2015, le déficit s'élève à 14 centimes aux Pays-Bas. Au Danemark, la perte est supérieure à 10 centimes vu le coût de 41,70 centimes et le prix moyen de 31,03 centimes par kg de lait.

Etant donné la chute des prix enregistrée en 2016, cette situation s'est encore aggravée. Une solution à la hausse de la surproduction au sein de l'UE est dès lors indispensable.

La réduction volontaire de la production – un instrument intelligent aux fins de stabilisation

Une réduction volontaire de la production serait un bon instrument pour maîtriser les volumes rejetés. Une baisse volontaire des quantités avec compensation financière pour les producteurs – personne ne serait donc perdant - étant visée ici, on peut s'attendre à ce que nombre de producteurs laitiers européens y recourent. Il s'agit là d'une bonne alternative pour les grands pays producteurs comme pour les petits qui sont soucieux de ne pas se voir contraints de réduire leur production. Si la compensation financière est assez élevée, il sera possible de réduire suffisamment les volumes via une réduction volontaire de la production de façon à stabiliser le marché et les prix du lait. Un résultat qui vu la situation actuelle, aurait un impact positif sur tous les producteurs laitiers de l'UE.

L'objectif est de prévenir une catastrophe en ne produisant tout simplement pas des quantités qui seraient nuisibles. On ne miserait plus sur des instruments inefficaces tels que l'intervention et le stockage privé qui produisent peu d'effet en temps de crise comme à l'heure actuelle.

Qu'il s'agisse de pays ayant de grandes exploitations comme les Pays-Bas et le Danemark ou de pays ayant de plus petites structures ou des structures mixtes, la production laitière est un facteur économique essentiel dans toute l'Europe. La Commission européenne et les gouvernements nationaux ont une grande responsabilité à assumer dans le cadre de la politique agricole commune: il convient de conserver la production laitière dans tous les pays, de garantir l'emploi dans et en dehors du secteur laitier et d'offrir aux citoyens européens une alimentation régionale et variée. Quand viendra le moment où les responsables prendront enfin leur mission au sérieux?

Pour les détails relatifs aux chiffres de l'étude, voir les fiches COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT pour le Danemark et les Pays-Bas.

L'EMB a mandaté, chaque fois avec l'association membre – i.e. le Dutch Dairymen Board pour les Pays-Bas et le LDM Danemark – le bureau allemand BAL (Büro für Agrarsoziologie – Bureau pour la Sociologie agricole) de faire l'étude relative au calcul des coûts.

Crise laitière : une limitation temporaire de la production est indispensable

Communiqué de presse du Comité européen des Régions (CdR) du 27.06.2016 - [disponible dans toutes les langues officielles](#)

© European Union

Les ministres européens de l'agriculture doivent prendre des mesures de limitation temporaire de la production laitière pour assainir le marché et assurer la survie de la filière européenne du lait

Une régulation des volumes de production de lait aurait un impact positif et rapide sur les revenus de tous les producteurs selon une étude présentée hier aux dirigeants locaux et régionaux réunis en Commission des ressources naturelles (NAT) au Comité européen des Régions (CdR). Fort de cette étude confirmant les mises en garde lancées par le CdR dès avril 2015, le Comité appelle les ministres européens de l'agriculture réunis aujourd'hui et demain à Luxembourg à prendre urgemment des mesures pour assainir le marché.

En marge de la réunion des ministres européens de l'agriculture à Luxembourg, la Commission des ressources naturelles du Comité européen des Régions organisait aujourd'hui une table ronde sur les mesures de marché limitant la production laitière durant laquelle a été présentée une [étude sur le "programme de responsabilisation des marchés"](#) (PRM). Alors que le secteur laitier traverse une crise grave et persistante, et face à l'absence de réaction de la Commission européenne, les dirigeants locaux et régionaux, résolus à sauver les emplois et la filière lait dans son ensemble, souhaitent évaluer la faisabilité et les effets de ce programme du European Milk Board, devant être mis en œuvre lorsque le marché du lait est menacé de déséquilibres.

Cette étude démontre notamment que :

- Une régulation européenne des volumes de production aurait un impact positif et rapide sur le prix du lait à la ferme. Cette conclusion remet en cause la théorie selon laquelle une diminution des volumes de production au seul niveau européen ne pourrait pas avoir d'impact sur le prix européen dans un contexte de marché mondialisé.
- Une limitation temporaire des volumes de production aurait un impact très positif sur les revenus de tous les producteurs européens. Le scénario de base, avec une réduction de 6% des volumes de lait sur un an, prévoit une augmentation de la marge brute des producteurs de l'ordre de 6 milliards d'euros du fait d'une remontée du prix du lait de 14.6% et de la marge brute de 38%.
- Le coût du programme de réduction volontaire équivaldrait peu ou prou au budget européen débloqué pour financer les mesures d'urgence prises en réponse à la crise du secteur agricole dont l'impact sur les revenus des producteurs fut limité.

Pour **Jacques BLANC (France)**, maire de La Canourgue et rapporteur du CdR sur la régulation de la volatilité des prix des produits agricoles. " *Cette étude confirme si l'en était besoin l'avis du Comité. La Commission semble, elle, n'avoir toujours pas pris la mesure du problème et se contente de proposer des aides minimales aux producteurs et une extension du stockage public, sans effet sur la surproduction. Les ministres de l'agriculture de l'Union Européenne réunis en Conseil agriculture aujourd'hui et demain doivent urgemment compléter les mesures d'aide à la trésorerie par des mesures permettant d'assainir le marché, de revenir rapidement à un prix du lait rémunérateur pour les producteurs et de préserver à la fois l'avenir de la filière et des régions d'élevage. L'avenir de nos régions en dépend*

".

Dès avril 2015, dans son avis sur l'avenir du secteur laitier, le Comité des Régions mettait en garde les instances européennes sur la dégradation du marché des produits laitiers alors que la Commission européenne persistait, elle, à dire que la situation du marché du lait était favorable, à court et moyen terme. Le Comité des Régions avait alors appelé la Commission à mettre en place des mesures de sécurisation du revenu des producteurs et plus particulièrement à examiner le «programme de responsabilisation des marchés» du European Milk Board.

- L'étude du CdR [Evaluation of the Market Responsibility Programme put forward by the European Milk Board taking 2014 as a test year](#) est consultable [ici](#) (en Anglais uniquement)

Communiqué de presse du Comité européen des Régions (CdR)

Vous pouvez nous trouver sur Facebook

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-juillet-2016.html>